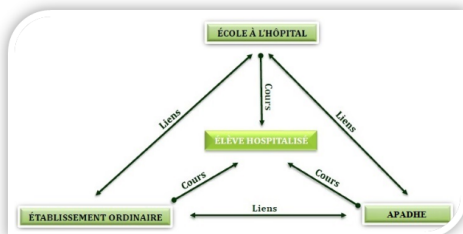


Comment se passe le retour en classe ?

Dès qu'un retour est envisagé, il est important de le signaler aux différents partenaires (chef d'établissement, enseignants de l'APADHE et l'hôpital), **le plus rapidement possible**, dans l'intérêt de l'enfant. Pour faciliter la communication et le suivi, **une fiche de liaison** peut être mise en place, pour les longues absences. Les enseignants de l'hôpital y indiquent ce qui a été travaillé et font part de leurs préconisations, en termes d'adaptations et aménagements éventuels. Vous avez le droit de demander à l'établissement, si vous le souhaitez, la mise en place d'une **équipe éducative**, pour aménager les conditions de retour les plus adaptées à votre enfant.



Pour les Examens ?

Par délégation du rectorat de l'académie de Toulouse, l'EEAH peut organiser, à l'hôpital, l'ensemble des sessions d'examens, toutes sections confondues, comme :

→ le Diplôme National du Brevet, le CFG

→ le baccalauréat général, technologique et professionnel...

L'élève doit être inscrit aux examens par son établissement d'origine et peut demander, sous certaines conditions, à passer ses examens à l'hôpital. Il est conseillé d'anticiper cette démarche.

Pour toute information concernant l'accès à ce service, veuillez prendre contact avec la directrice de l'EEAH.

Contacts

Site : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/eeah>

Direction de l'EEAH : Frédérique TESTA

Téléphone : 05 34 55 86 36 - Mail : testa.f@chu-toulouse.fr

Equipe enseignante du second degré :

eeah.secondaire@ac-toulouse.fr Téléphone : 05 34 55 86 39

APADHE 31 :

Téléphone : 05 34 55 86 40 (8h45-12h30 et 13h-16h sauf le mercredi)

Mail : apadhe31@ac-toulouse.fr

Conception : Enseignants, École des Enfants et des Adolescents hospitalisés
Création graphique (septembre 2002) - Mise à jour mars 2021 : Direction de la Communication
Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse

©,2002, CHU Toulouse - 2, rue Viguerie - TSA 80035 - 31059 Toulouse Cedex 9



Livret d'informations

Etre soigné,

c'est aussi être informé

École des Enfants et Adolescents Hospitalisés (EEAH)
Frédérique TESTA, Directrice

Hôpital des Enfants

330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse Cedex 9

**Poursuite de
la scolarité**



grâce aux enseignants de l'école

Code : 403020

**PÔLE ENFANTS
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE**

Un service public d'enseignement

Votre enfant est hospitalisé. Durant son séjour, il peut bénéficier de la poursuite de sa scolarité.

Par convention avec le CHU de Toulouse, **une équipe d'enseignants** peut intervenir dans les différents services pour des patients/élèves du premier et second degrés (de la grande section de maternelle à la terminale).

Pour le secondaire, les matières suivantes sont proposées par neuf professeurs : français, latin, philosophie, mathématiques, histoire-géographie, anglais, espagnol et physique-chimie.

Localisation

L'école se trouve au **2e étage derrière les ascenseurs de verre. 2e étage, > suivre oiseau rose**



De gauche à droite : bureau de la Directrice > local du APADHE > bibliothèque > salles de classe > ludothèque (*au fond*).

Le fonctionnement

L'école à l'hôpital a pour objectif d'être un **point de repère** pour l'enfant et l'adolescent.

Elle permet d'atténuer les effets de l'hospitalisation, de créer une situation de **continuité**, tout en maintenant le lien avec l'établissement scolaire et en facilitant le **retour** en classe.

Il s'agit de retrouver ou garder **l'envie** d'apprendre, maintenir ses connaissances et continuer à progresser.

Les modalités d'intervention

Qui sont les enseignants ?

Ce sont des enseignants spécialisés de l'Éducation Nationale ; ils sont vêtus de blouses blanches et portent un badge vert.



Comment se passent les cours ?

Après accord préalable des médecins, les enseignants des différentes disciplines passent, tous les jours, dans les chambres (hors vacances scolaires) proposer des cours, d'une durée **adaptée** à l'état de santé de l'enfant et en fonction de la présence, ou non, d'interventions médicales. Des **rendez-vous** sont pris, si le cours n'est pas possible au moment. Cet enseignement s'effectue majoritairement au **chevet de l'enfant malade** (ou, quand cela est possible, dans **une salle de classe**). Lors de la première rencontre avec l'adolescent et sa famille, l'enseignant fait le point sur les besoins et envies du jeune concernant la scolarité.

Il peut consulter avec lui, via **l'ENT** (ou Ecole directe), le cahier de texte de sa classe, pour avoir accès, aux cours, évaluations, mais aussi à un **projet de classe** auquel le jeune pourrait participer, à distance. **Avec votre accord**, l'enseignant contacte l'école d'origine, pour **adapter** ses cours à ce qui est travaillé en classe et assurer la **continuité** des apprentissages. N'hésitez pas à avertir les enseignants sur les éventuels aménagements, prises en charge extérieures du jeune (orthophonie...), et à les informer sur son **projet professionnel** éventuel. Quand les protocoles de soins sont connus, il est possible de signaler aux enseignants, via l'adresse mail indiquée (rubrique CONTACTS) les jours où l'enfant sera de retour à l'hôpital, afin **d'anticiper** le suivi.

Et à domicile ?

Par le biais du service d'Assistance Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'Ecole (APADHE), l'enfant ou l'adolescent peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un enseignement durant sa convalescence, si elle est supérieure à quinze jours. Les cours sont donnés par **d'autres enseignants** que ceux de l'hôpital (en priorité ceux de l'établissement de référence, chaque fois que cela est possible). L'offre de cours est variable selon les départements.